

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE – WORK – FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

0594
N° _____ /ARNEF/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SN

Yaoundé, le 08 JUN 2010

ATTESTATION DE RESPECT DES NORMES
D'EXPLOITATION FORESTIERE

Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné, atteste que la société **SODETRAN-CAM BP : 478 Douala - Cameroun**, a réalisé ses travaux d'exploitation forestière en respect des normes en vigueur au titre de l'exercice 2009, et est en règle vis-à-vis de l'essentiel de ses obligations prévues dans le cahier des charges attaché à l'UFA 10 031.

En foi de quoi la présente Attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit./.-

AMPLIATIONS :

- MINFI/PSRF
- DR/EST



NGOLLE NGOLLE Elvis